



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 29**  
**Votants : 36**  
**Date convocation : 30 novembre 2023**  
**Date d'affichage : 30 novembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h45, s'est réuni à Chaumontel,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

**Étaient présents** : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie-BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (7) Corinne TANGE donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Jacques GAUBOUR donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Patrice ROBIN, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Pascal MARTIN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

**Absents** : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Sarah BÉHAGUE.

**Secrétaire de séance** : Michel MANSOUX.

N°2023/097

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE MORANTIN

*Vu* le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

*Vu* les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances et contrôle de gestion en date du 14 novembre 2023,

*Vu* l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 novembre 2023,

***Considérant*** la nécessité de procéder à des réajustements de crédits consécutifs la rectification d'écritures comptables afin d'amortir le fond de concours afférent à un bien amortissable,

***Considérant*** qu'il y a lieu de modifier le budget annexe Morantin 2023 afin d'assurer la bonne continuité des dépenses et des recettes communautaires,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** la décision modificative n°1 au budget annexe Morantin pour l'exercice 2023 comme suit :

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
041 / 2041412	Fond de concours ville de Chaumontel pour les travaux de voiries du domaine privé de la C3PF (délibération du 27/03/2019)	50 537,30	
041 / 1314	Fond de concours ville de Chaumontel pour les travaux de voiries du domaine privé de la C3PF (délibération du 27/03/2019)		50 537,50
<b>TOTAL</b>		<b>50 537,30</b>	<b>50 537,50</b>

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin